

## LE BULLETIN *d'information sur* *l'intelligence économique stratégique pour les PME-PMI*

### ÉDITO



### Intelligence Economique et PME, les leçons de l'année 2009

La situation économique a rendu à la fois nécessaire et plus urgente la maîtrise de l'intelligence économique par les PME. Quelles ont été nos réponses face à cet enjeu ?

L'année 2009 a d'abord été une année test sur la capacité de notre réseau à construire et décliner un programme de sensibilisation des PME. L'esprit de collaboration entre les différents acteurs de terrain a été ici essentiel, avec nos partenaires du Conseil régional d'Ile-de-France, d'Agefos PME Ile-de-France et du Fonds Social Européen, renforcé par les synergies engagées avec le Schéma Régional d'Intelligence Economique d'Ile-de-France.

En 2008, 130 personnes relais ont été identifiées et formées. Cette année, des réunions collaboratives sont venues renforcer cette dynamique. L'objectif : mieux communiquer avec vous, mieux appréhender vos attentes en matière de formation et mieux apprécier l'impact des outils mis à votre disposition.

Trois réunions collaboratives ont été le point de départ au développement de nouveaux outils, dont la présente newsletter, diffusée auprès de plus de 10 000 PME. Le nouveau site internet, [www.ies.cgpme-idf.fr](http://www.ies.cgpme-idf.fr), apporte également davantage de visibilité et d'information à notre démarche. Chacun de ces supports témoigne de notre souci de valoriser des outils et des bonnes pratiques, facilement disponibles.

Autre nouveauté initiée en 2009 : l'outil de veille « Les PME franciliennes face à la crise », dont les résultats ont été

communiqués dans nos différentes newsletters et que vous pouvez retrouver sur le site. Ce baromètre a démontré qu'il était possible d'obtenir une photographie pertinente et parlante de l'impact de la crise sur les PME. Plus encore, il apporte un éclairage sur les stratégies de sortie de crise. Pour notre réseau, il constitue un vrai encouragement à continuer nos efforts de sensibilisation.

Ceci explique sans doute l'écho très favorable que nous avons rencontré auprès des dirigeants de PME, en leur proposant les 8 formations pour construire une veille stratégique, adaptée à l'activité de chacun, premier niveau d'appropriation de la démarche offensive.

Notre approche a également touché des PME déjà sensibilisées à de tels enjeux, parties prenantes du pôle de compétitivité Cap Digital, mais demandeuses d'informations en matière de recherche de financement et d'appui à l'export.

Ce programme 2009 sur l'Intelligence Economique et Stratégique PME a donc valeur de leçon pour nous. Si chacun traverse la crise avec ses propres difficultés, la mutualisation des réflexions, des compétences, des outils, des expériences... est bénéfique à tous, s'adaptant au projet de chacun, réponse à des difficultés subies mais également porteur de nouvelles ambitions de développement.

Autre illustration de cette démarche opportune, pour soutenir et développer l'activité de nos PME, la délégation départementale de la CGPME 93 a entrepris des actions d'intelligence économique opérationnelle, en partenariat avec l'ADIT, auprès des filières de mécanique générale et d'éco-activités.

Au regard des nombreuses actions engagées et des retours d'expériences relevés, le plan d'action régional 2010 est dès à présent en cours de préparation, et sera proposé avec les contributions de l'ensemble de nos partenaires, en tenant compte de vos attentes, et pour répondre au mieux à vos besoins en matière de veille et d'influence, renforcer votre sécurité économique et vous accompagner dans la mise en œuvre de votre développement.

**Jean-François Roubaud**  
Président de la CGPME Paris Ile-de-France



En synergie avec le S.R.I.E. d'Ile-de-France

## TEMOIGNAGES

### Matinée de restitution IES PME

## L'intelligence économique en période de crise : levier de développement des PME



### Une matinée qui a rencontré un vif succès

Animée par la CGPME Ile-de-France, avec ses partenaires de la Région Ile-de-France, d'Agefos PME Ile-de-France et du Fonds Social Européen, la matinée du 4 décembre a rencontré un vif succès, avec plus de 70 personnes inscrites, PME, partenaires financiers, institutionnels et territoriaux.

### Des partenaires opérationnels, en réponse à la crise

Le Groupe La Poste a d'abord présenté son site de 25000 pages documentaires dédiées aux marchés étrangers concernant 45 pays : [www.laposte-export-solutions.com](http://www.laposte-export-solutions.com). L'accès y est gratuit.

Les actions présentées ont valorisé les bonnes pratiques mises en œuvre pour faire face à la crise, et les avantages immédiats que pouvaient retirer les PME de ces différentes actions.

Les partenaires du plan d'action régional IES PME, ont ainsi appelé les enjeux de la démarche engagée.

Monsieur de GLIAME, du Cabinet ITB, a d'abord souligné la valeur ajoutée des actions d'intelligence collaborative. Cette démarche est importante pour « développer des stratégies sur des problématiques données, résoudre des situations de conflits ou des cas de figure complexes qui impactent des participants aux rôles et responsabilités variées, préparer des phases opérationnelles sur des projets et en environnements complexes ».

### Une enquête barométrique qui souligne le volontarisme des PME franciliennes

Les enquêtes barométriques de veille dédiées à la crise, avec le partenaire ESPRITS D'ENTREPRISES, ont été présentées. Monsieur OCHS a rappelé que le réseau avait relayé les bonnes pratiques et orientations nouvelles revendiquées par les PME, tout en regrettant que « les bonnes nouvelles émanant des PME n'intéressaient pas la presse ». La volonté des PME de recruter, de se développer à l'international et de renforcer leur visibilité commerciale étaient notamment relevées.

### Renforcer ses compétences, un levier de développement pour les PME

Monsieur MAILLE, de l'Arist PARIS, a présenté les actions de formation réalisées à partir « d'outils gratuits et accessibles aux PME » en matière de veille et de radar sur mesure, qui favorise une visibilité accrue de son marché d'autant plus importante en période de crise.

Monsieur CLIN, du pôle de compétitivité CAP DIGITAL, a souligné l'importance d'un accompagnement spécifique des PME/TPE fondé sur des ateliers d'intelligence financière pour accompagner leur développement, et sur les enjeux d'export pour les PME innovantes en recherche de nouveaux marchés.

Monsieur de SAINT SERNIN, Directeur de l'Ecole Européenne d'Intelligence Economique, également partenaire de la formation dispensée à 80 PME franciliennes, a ensuite rappelé « l'importance de passer d'un management de l'information à un management de l'entreprise par l'intelligence économique ».

Monsieur EMANUELE, dirigeant de l'entreprise La Marque Rose, a souligné « la démarche renforcée d'information sur (son) marché et (sa) concurrence grâce à la formation suivie, et l'accélération de l'aide à la décision pour (ses) équipes ». Tout en soulignant la nécessité de « hiérarchiser l'information » pour en faire un outil de management efficace.

Madame CAILLERE, de la société AGRIPSOL, PME industrielle dans le secteur du Caoutchouc, a rappelé que la formation « était un vrai plus pour engager sa veille technologique », mais nécessitait ensuite un accompagnement dans la mise en œuvre des décisions opérationnelles.

**Pour en savoir plus :**  
[www.ies.cgpme-idf.fr](http://www.ies.cgpme-idf.fr)  
 Rubrique « témoignages »

## Le site de la Préfecture de la Région d'Ile-de-France propose des fiches pratiques

La Préfecture de la région d'Ile-de-France met à disposition 5 fiches conseils téléchargeables, rédigées et proposées par la Direction Centrale du Renseignement Intérieur - DCRI - sur les thèmes suivants :

- ingénierie économique et déstabilisation de l'entreprise,
- sécurité des voyages d'affaires,
- la procédure du dépôt de brevet,
- règles de base de sécurité lors d'un salon professionnel,
- sécurité informatique de l'entreprise.



**DÉSTABILISATION DE L'ENTREPRISE ET INGÉRENCE ÉCONOMIQUE : LA PROCÉDURE DE DÉPÔT DE BREVET**

En vertu du Code de la propriété intellectuelle (CPI), toute entreprise ou organisme de droit français qui envisage de breveter une invention **dépôt sa demande auprès de l'Institut national de la propriété intellectuelle (INPI)**.

Placé sous la tutelle du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'emploi, cet établissement public protège la propriété intellectuelle, donne accès à toute l'information sur ce sujet, et délivre les titres de propriété.

Une invention est brevetable lorsqu'elle remplit toutes les conditions suivantes : elle apporte une solution technique à un problème technique ; elle est nouvelle ; elle est susceptible d'application industrielle ; elle implique une activité inventive



**DÉSTABILISATION DE L'ENTREPRISE ET INGÉRENCE ÉCONOMIQUE : LA PROCÉDURE DE DÉPÔT DE BREVET**

En vertu du Code de la propriété intellectuelle (CPI), toute entreprise ou organisme de droit français qui envisage de breveter une invention **dépôt sa demande auprès de l'Institut national de la propriété intellectuelle (INPI)**.

Placé sous la tutelle du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'emploi, cet établissement public protège la propriété intellectuelle, donne accès à toute l'information sur ce sujet, et délivre les titres de propriété.

Une invention est brevetable lorsqu'elle remplit toutes les conditions suivantes : elle apporte une solution technique à un problème technique ; elle est nouvelle ; elle est susceptible d'application industrielle ; elle implique une activité inventive



**DÉSTABILISATION DE L'ENTREPRISE ET INGÉRENCE ÉCONOMIQUE : SÉCURITÉ DES VOYAGES D'AFFAIRES**

**1 - AVANT VOTRE DEPART**

Consultez les recommandations spécifiques au pays dans lequel vous vous déplacez sur le site internet du ministère des Affaires étrangères.

**Pour en savoir plus :**  
[www.ies.cgpme-idf.fr](http://www.ies.cgpme-idf.fr), rubrique « Outils »  
<http://www.idf.pref.gouv.fr/dossiers/intelligence-economique.htm>



## Le site IES PME à votre service

- ➡ Vous souhaitez annoncer une formation ?
- ➡ Vous souhaitez partager une bonne pratique ?
- ➡ Vous voulez relayer un témoignage ?
- ➡ Vous recherchez une ressource en Ile-de-France ?

Le site IES PME est à votre disposition et relaye toute l'information francilienne en matière d'Intelligence Economique.

[www.ies.cgpme-idf.fr](http://www.ies.cgpme-idf.fr)



Le site IES PME propose une interface utilisateur avec un menu de navigation (ENTREPRISES, CONTACT UTILES, PARTENAIRES, etc.), une section d'actualités et des outils pour les entreprises. Le slogan principal est 'AVEC L'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE, PRÉPARONS LE REBOND'. Le site est soutenu par la Région Ile-de-France et le CGPME.

## Les PME face à la crise le troisième volet de l'enquête est en cours



Vous avez été 420 PME à répondre au second volet de l'enquête, dans le cadre du plan d'action régional « IES PME », porté par la CGPME Ile-de-France, le Conseil régional d'Ile-de-France, Agefos-PME Ile-de-France et le Fonds Social Européen. Le troisième volet de l'enquête « Les PME face à la crise » est en cours.

Sa thématique :

**Votre entreprise face à la crise, impacts et réponses par l'intelligence économique.**

**Pour tout renseignement :**

**[www.ies.cgpme-idf.fr](http://www.ies.cgpme-idf.fr)**

# MÉTHODES ET OUTILS



## Le travail collaboratif, une démarche à valeur ajoutée au service du réseau IES PME et des PME franciliennes.

Le plan d'action IES PME 2009 engagé cette année s'est appuyé sur un accompagnement du réseau IES PME. 10 personnes ont ainsi nourri et accompagné le dispositif à partir d'un travail collectif, au travers d'une démarche collaborative.

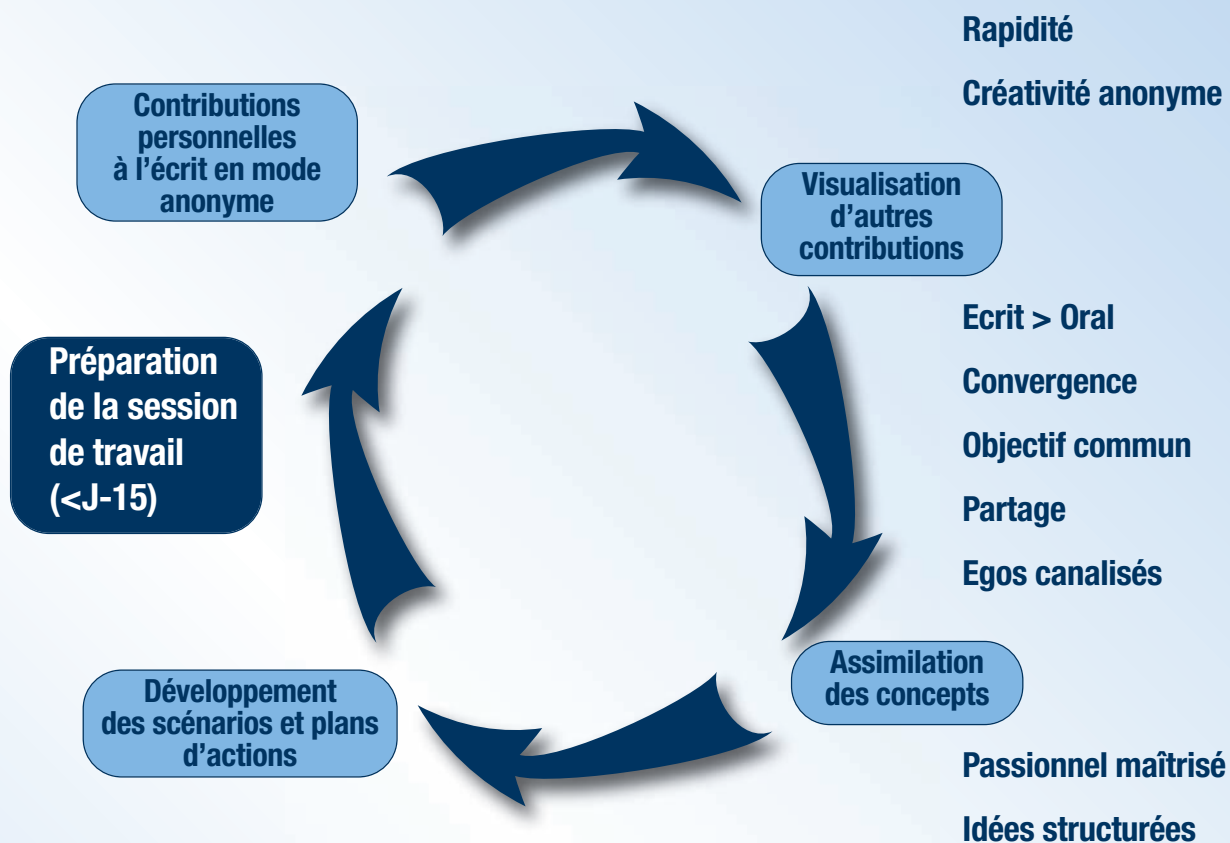
### Entre mai et octobre, 10 partenaires ont accompagné le dispositif au service des PME :

Adjudant Olivier BOUCHENY, Cellule renseignement gendarmerie 77 - Laurent CORNEBOIS, LS conseils / Association Vivre et entreprendre - Alexis DAUBAIL, Secrétaire Général CGPME 95 - Eric de DINECHIN, Chargé de mission ITB - Bernard OCHS, Esprit d'Entreprise - Yannick LEBOEUF, Secrétaire Général CGPME 77 - Cyril PATTEGAY, CGPME Ile-de-France - Charles-Henry RHEINART, CCI Essonne - Didier de SAINT VINCENT, CFTC, salarié EADS/Astrium - Stéphane SINGIER, CAP DIGITAL - Jean Claude SONNOIS, Agefos PME Ile-de-France.

### Ces actions ont permis notamment :

- De définir le chemin de fer de la newsletter et les thèmes à traiter, en proposant des ressources dédiées à cet effet.
- De préciser les axes et les conditions d'accès à la formation pour les PME, tout en produisant des mesures d'évaluation, d'impact et d'efficacité de l'action.
- De proposer des approches et recenser les bonnes pratiques favorisant l'intégration des outils d'intelligence économique dans l'entreprise et le suivi des actions intelligence économique.

## L'essence d'un dispositif collaboratif



Les témoignages concernant l'intérêt et l'utilité d'une telle démarche, en tant qu'aide à la décision, ont été nombreux : Charles-Henry Rheinart, de la CCI Essonne, évoque « l'intérêt de ces sessions collaboratives », qui est « de réussir à faire travailler autour d'une même table, des acteurs d'idées et d'approches différentes, sur un même sujet ». La méthodologie permet ainsi de « respecter le rythme des sessions, le timing de la session elle-même ainsi que les opinions des uns et des autres. La créativité n'est pas bridée par contre les sentiments sont canalisés ».

La dimension opérationnelle est soulignée par l'Adjudant BOUCHENY, de la Gendarmerie 77, pour qui « la synthèse des réponses des participants est claire et constitue un document rapidement exploitable ». « La méthodologie développée et l'outil logiciel associé, qui permet de structurer les réunions de créativité ont été utilisés dans les sessions de travail organisées par la CGPME Ile-de-France sur l'intelligence économique, avec des résultats très pertinents » précise également Stéphane Singier, du pôle de compétitivité Cap Digital.

Ces réunions ont favorisé la créativité des acteurs, comme le souligne Alexis DAUBAIL, de la CGPME 95, qui précise que « l'intelligence collaborative permet d'éliminer l'influence des représentations sur les comportements pour libérer la créativité. »

Cette démarche - faite pour échanger des informations, des connaissances et des savoirs entre des membres d'une même organisation et/ou avec leurs partenaires, pour mettre en place des groupes de travail communs, et préparer des décisions en cherchant des solutions communes - a ainsi permis de nourrir le plan d'action régional IES PME en 2009, et de le faire évoluer en l'enrichissant sur les trois volets que sont la communication, la formation et l'évaluation des mesures engagées.

**Pour en savoir plus :**

**Site IES PME : [www.ies.cgpme-idf.fr](http://www.ies.cgpme-idf.fr)**

**Cabinet ITB : [www.itb.fr](http://www.itb.fr)**

## Valoriser vos titres de propriété industrielle ? Pourquoi ?

Les titres de Propriété Industrielle sont avant tout utilisés pour protéger les inventions ou signes distinctifs et permettre l'exploitation exclusive (monopole) par l'entreprise propriétaire et ses éventuels partenaires.

Pourtant, ces brevets, marques et modèles représentent aussi des « valeurs financières » reconnues puisque comptabilisés dans le bilan de l'entreprise au titre des « actifs immatériels ».

Cette disposition comptable est le plus souvent ignorée, et quand elle est connue, elle est impalpable, voire inutile pour un dirigeant de PME/PMI, sans doute plus à l'aise dans la valorisation de son patrimoine immobilier et mobilier qu'avec son patrimoine immatériel.

Pour autant, un titre de PI de qualité permet une évaluation financière selon une méthode éprouvée, c'est-à-dire qui doit conduire à une estimation finale accréditée par un commissaire aux apports.

Chaque titre de PI est unique ; sa valorisation doit alors nécessairement être étudiée au cas par cas. Il n'existe à l'heure actuelle aucune norme qui définisse une méthode de calcul qui serait applicable et transposable à tout titre de Propriété Industrielle.

Cependant, des méthodologies émergent ; certaines se basent sur le montant des investissements consentis pour le développement de l'invention quand d'autres vont considérer le potentiel de l'invention sur le marché visé, sa durée d'exploitation potentielle, etc.

Concernant les entreprises à caractère industriel, la méthode de valorisation financière utilisée doit être mise en oeuvre par des cabinets spécialisés dans le domaine de la valorisation de la propriété industrielle et de l'innovation en général.

### **CAS CONCRET**

Un bureau d'étude francilien a inventé et breveté un produit de consommation courante destiné aux secteurs pharmaceutiques et cosmétiques.

En contact avec des acquéreurs potentiels, la question de la valeur de cette demande de brevet se pose rapidement.

Cette TPE mandate alors le Cabinet L. BRANDON, conseil en valorisation de l'innovation, pour la réalisation de cette étude selon leur méthodologie propre.

En premier lieu, un Conseil en Propriété Industrielle analyse la qualité et la force du titre de PI, conditionnant nécessairement sa valeur.

Une fois cet aspect traité, ce sont le **paysage concurrentiel**, le **marché** et les **perspectives de ventes** du produit qui sont abordés. L'invention concernée n'ayant

pas encore fait l'objet d'une industrialisation, différentes **hypothèses** ont dû être considérées.

De même plusieurs **facteurs de risque** ont été évalués et pris en compte dans l'estimation.

L'étude argumentée et ses conclusions sont l'objet d'un rapport remis à l'entreprise. Il constitue la base de la négociation des aspects financiers avec les acquéreurs potentiels.

Au besoin, le cabinet peut se placer aux côtés de l'entreprise et l'accompagner dans ses négociations par la soutenance du rapport et de ses conclusions.

Ce cas pratique concerne une concession de licence, cette même démarche s'applique à la valorisation d'un titre de P.I. dans le but d'un apport au capital.

**Dans le cas de cession des droits ou de concession de licence**, l'évaluation d'un brevet (ou de tout autre titre de PI) par une tierce partie permet au titulaire des droits **d'aborder plus sereinement les négociations** sur la base d'un argumentaire impartial de professionnel. La question du prix peut donc être abordée de façon décomplexée, que l'on se place du côté du titulaire ou de celui du partenaire acquéreur.

Cependant la valorisation des brevets, marques ou modèles peut également s'opérer en dehors d'un tel contexte.

En effet, la valorisation d'un titre de P.I. peut permettre notamment de **renforcer les fonds propres de l'entreprise par un apport de cette valeur au capital**.

Cette disposition, le plus souvent méconnue des dirigeants de PME/PMI, offre pourtant un atout convaincant dans le cadre, par exemple, d'une recherche de **financements**. En effet, certaines aides sont basées sur le montant des fonds propres de l'entreprise.

Mieux, si le chef d'entreprise possède à titre personnel un brevet que sa société exploite sous licence, il a la possibilité de l'apporter au capital. La valorisation de son titre, accréditée par un commissaire aux apports, assurera alors la préservation d'un **actionnariat majoritaire** face aux investisseurs.

Ainsi, un titre de PI a certes des vertus protectrices assurant une exclusivité d'exploitation, mais c'est aussi une arme stratégique qui valorise l'entreprise par l'enrichissement de sa surface financière.

Cabinet L. BRANDON  
CONSEIL EN VALORISATION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

**Site Internet : [www.cabinetbrandon.com](http://www.cabinetbrandon.com)**  
**Contact : [conseil@cabinetbrandon.com](mailto:conseil@cabinetbrandon.com)**

**JANVIER**



**Séminaire thématique :  
Sécurité économique et  
protection du patrimoine  
27 et 28 janvier 2010**

**Contacts**

Mail : [intelligence-economique@ihedn.fr](mailto:intelligence-economique@ihedn.fr)  
Fax : 01.44.42.42.18

**Direction de l'intelligence  
économique et des séminaires,  
bureau de l'intelligence  
économique**

Chef du bureau intelligence  
économique

**Marjorie Lebrun**

Tél : 01.44.42.31.79

[marjorie.lebrun@ihedn.fr](mailto:marjorie.lebrun@ihedn.fr)



**FEVRIER**

**Séminaire thématique :  
Intelligence économique**

Séminaire « Gestion de crise » :

**10 et 11 février 2010**

**Contacts**

Mail : [intelligence-economique@ihedn.fr](mailto:intelligence-economique@ihedn.fr)  
Fax : 01.44.42.42.18



**33<sup>e</sup> cycle de sensibilisation  
5, 12, 19 février; 5, 12, 19, 26  
mars 2010**

La mondialisation croissante des échanges incite les acteurs de la vie économique à se protéger et à développer leurs acquis. Depuis plus de dix ans, les cycles de sensibilisation de l'IHEDN ont pour vocation, grâce aux meilleurs experts, de sensibiliser les auditeurs à :

- la nécessité de l'intelligence économique et de la stratégie (définition),
- la déclinaison des dispositifs d'aide aux entreprises (dispositifs internationaux, nationaux et régionaux),
- l'information et l'organisation des structures (knowledge management, maîtrise du risque informationnel),
- la sécurisation des entreprises et aux nouvelles menaces (information et connaissances, sécurité des systèmes d'information),
- l'intelligence juridique
- l'influence, la contre-influence et au lobbying
- la démarche d'intelligence économique dans les entreprises

**Contacts**

Mail : [intelligence-economique@ihedn.fr](mailto:intelligence-economique@ihedn.fr)  
Fax : 01.44.42.42.18

## CONTACTS UTILES

**Agefos PME Ile-de-France**

Contact : Christophe GAY  
Mail : [cgay@agefos-pme.com](mailto:cgay@agefos-pme.com)  
Site Internet : [www.agefos-pme-iledefrance.com](http://www.agefos-pme-iledefrance.com)  
11, rue Hélène - 75017 Paris

**Conseil Régional d'Ile-de-France  
Direction du Développement économique  
et de l'emploi**

Contact : Grégoire DUPONT-TINGAUD  
Mail : [gregoire.dupont-tingaud@iledefrance.fr](mailto:gregoire.dupont-tingaud@iledefrance.fr)  
Site Internet : [www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)  
35, boulevard des Invalides - 75007 Paris

**La Confédération Générale des  
Petites et Moyennes Entreprises  
Ile-de-France (CGPME IDF).**

Contact : Cyril PATTEGAY - Chargé de mission  
Mail : [c.pattegay@cgpme-idf.fr](mailto:c.pattegay@cgpme-idf.fr)  
Site Internet : [www.cgpme-idf.fr](http://www.cgpme-idf.fr)  
19, rue de l'Amiral d'Estaing - 75116 Paris

**Préfecture de région Ile-de-France**

Contact : Frédéric LACAVE  
Mail : [frederic.lacave@ile-de-france.pref.gouv.fr](mailto:frederic.lacave@ile-de-france.pref.gouv.fr)  
Chef de Cabinet de Monsieur le Préfet de Région, Préfet de Paris

**Institut des hautes études de défense nationale**

Contact : Marjorie LEBRUN  
Mail : [marjorie.lebrun@ihedn.fr](mailto:marjorie.lebrun@ihedn.fr)  
21, place Joffre - 75007 Paris

**Cabinet L. BRANDON**

Contact : Sylvie GAMET  
Mail : [sylvie.gamet@cabinetbrandon.com](mailto:sylvie.gamet@cabinetbrandon.com)  
23, rue du Renard - 75004 PARIS